

Le 5 novembre 2018

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 5 novembre 2018, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers René Doucet, Mario Laplante, Réjean Labarre, Jean Allard et Jean-Claude Guévin formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-11-01**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Nomination au poste de directrice générale / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

**4. Nomination au poste de directrice générale / secrétaire-trésorière adjointe de la
Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
2018-11-02**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général, secrétaire-trésorier-adjoint est vacant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures avec l'aide d'une firme spécialisée pour la conseiller dans le recrutement de candidats;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été retenue et qu'elle a été soumise au comité de travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de la candidate retenue et de signer avec elle un contrat de travail à être préparé et qui contiendra les termes et conditions négociés avec elle par le représentant de la firme Concordia;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Conditionnellement à la signature d'un contrat de travail à être signé dans les 21 jours de la présente résolution, ce conseil procède à l'embauche de madame Galina Papantcheva à titre de directrice générale / secrétaire-trésorière-adjointe selon les termes et conditions négociés avec la firme Concordia, ce contrat devant débiter le 3 décembre 2018;

- Que ce contrat de travail devra prévoir notamment les conditions salariales de la première année ainsi que les conditions salariales de la seconde année;
- Qu'il s'agira d'un contrat à durée déterminée d'une année dont le renouvellement à titre de contrat à durée indéterminée, après un an, sera conditionnel à l'obtention d'une évaluation de rendement favorable à être réalisée au mois d'octobre 2019, selon les critères qui seront produits en annexes dudit contrat;
- Que le maire et la directrice-générale par intérim soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, un contrat de travail incluant les conditions négociées avec madame Papantcheva et dont le comité de travail a pris connaissance;
- Que les procureurs de la municipalité Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L., soient mandatés afin de rédiger ce contrat.

7. Période de questions

Aucune question.

**8. Levée de l'assemblée
2018-11-03**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 37.

Jean-Guy Doucet, maire

**Carmelle L. Dupuis, directrice générale
par intérim**